



Section de la NOUVELLE-CALÉDONIE

Direction des Finances Publiques
4 rue Paul Montchovet - "Waruna 1" - BP E4
98848 NOUMEA CEDEX
00-00-27-92-00
fo.calédonie@dgifp.finances.gouv.fr

988

Monsieur le Directeur des Finances Publiques
de la DFIP en Nouvelle-Calédonie,

Dans le cadre de l'appel annuel à candidatures d'emplois hors métropole, la note de service RH-1C/2020/12/729 du 17 décembre 2020 offre un grand nombre de postes à pourvoir pour 2021 sur la DFIP de Nouvelle-Calédonie (NC), toutes catégories confondues.

En cette période anxiogène de contexte sanitaire contraignant et d'opérations de restructurations nombreuses qui affectent l'organisation et le fonctionnement de nos services en France, ces offres d'emplois constituent une opportunité de mobilité pour les agents originaires de la Nouvelle-Calédonie qui souhaitent dérouler leur carrière dans leur pays d'origine épargné par le virus Covid et pas encore impacté par les conséquences du Nouveau Réseau de Proximité.

Lors du CTL du 28 septembre 2020, notre organisation syndicale avait attiré votre attention sur le traitement bienveillant qu'il convenait de réserver aux demandes de candidatures sur ces postes d'agents originaires de NC pouvant faire valoir leur CIMM dans ce pays :

En effet, l'article 85 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer fait du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) une nouvelle priorité légale d'affectation dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie (modalités de mise en œuvre définies dans la circulaire Girardin/Bareigts du 1er mars 2017).

Or, en NC, les postes sont essentiellement pourvus « au choix », principalement en fonction d'exigences d'acquis professionnels, susceptibles de primer le critère des CIMM, instituant de fait un traitement différencié du bénéfice de la priorité CIMM selon que l'on serait originaire d'un COM (postes au choix sur la base d'un profil métier) ou d'un DOM (mouvement de mutation normal avec bonus de priorité CIMM).

Lors de notre intervention en CTL, nous avons souhaité que la direction ait une appréciation des candidatures plus globale, en considérant que le recrutement d'un agent originaire de NC constituait avant tout un investissement durable et rentable sur le long terme, en stabilisant le recrutement et en contribuant à votre objectif souvent évoqué de « calédoniser » un peu plus cette direction. Vous nous aviez assuré vous préoccuper de ces situations lorsque vous les rencontreriez.

Signe des temps perturbés et des inquiétudes fortes des agents, notre section syndicale a été directement saisie par certains agents originaires de NC pour leur demande de candidature sur ces postes proposés pour 2021.

Ils s'inquiètent déjà du sort qui pourra y être réservé et nous demandent d'intervenir auprès de vous pour que soit équitablement considérée leur candidature au regard de la priorité CIMM qu'ils invoquent.

Notre section se permet donc d'attirer votre attention sur ces dossiers en souhaitant que votre réponse en CTL trouve à se concrétiser dans vos choix.

Nous vous remercions du plus haut intérêt que vous y porterez.
Nous restons disponibles pour vous rencontrer afin d'en débattre ensemble.

Pour la section locale Force Ouvrière DGFIP,

Didier PICAN secrétaire de section